

Droit

Monsieur Loïc tient un magasin de librairie-papeterie depuis 5 ans dans un quartier très commerçant de Rennes. En prévision des fêtes de fin d'année, il a commandé en septembre 2002 à un de ses fournisseurs habituels des cartes de voeux et les agendas de l'année 2003. Le fournisseur n'a, à ce jour toujours pas exécuté le contrat. En raison partiellement de ce défaut de livraison, Monsieur Loic n'a pas réalisé le chiffre d'affaires prévu et connaît quelques problèmes de trésorerie. Il a dû notamment solliciter auprès de sa Banque un prêt afin de faire face à ses difficultés économiques passagères. Il envisage d'engager une procédure contre ce fournisseur.

Il vous pose quelques questions (N'omettez pas de justifier vos réponses):

- 1) Quel serait le tribunal compétent ?
- 2) Que pourrait-il demander au tribunal et sur quel fondement juridique ?